

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 397 Vœu pour la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) 6, rue d'Aboukir dédié aux femmes victimes de violences

Le Conseil de Paris,

Considérant le départ de la société Enedis de l'immeuble sis 6, rue d'Aboukir (Paris 2^e) ;

Considérant que cet immeuble, jusque-là loué par le distributeur d'électricité, revient désormais à la Ville de Paris, qui est propriétaire des murs ;

Considérant qu'au 9 septembre 2019, 104 femmes en France sont mortes assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint depuis le 1^{er} janvier ;

Considérant que chaque année, 216 000 femmes sont victimes de violences de la part de leur conjoint ;

Considérant que la possibilité pour les femmes violentées de quitter leur domicile est primordiale et que c'est un événement à haut risque, la majeure partie des féminicides ayant lieu lors de la séparation d'un couple ;

Considérant que le Haut Conseil à l'Égalité appelait, en novembre 2018, à la création de nouvelles places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences, en non mixité, avec un accompagnement spécialisé et regrettait la faible ambition du cinquième plan interministériel (2017-2019) et de la politique contre les violences faites aux femmes ;

Considérant la nécessité d'une prise en charge en non-mixité pour garantir une mise en sécurité, et non seulement une mise à l'abri, de ces femmes victimes de violences et de leurs enfants ;

Considérant que les nuitées d'hôtel, recours majoritaire pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs familles, ne leur permettent pas de se projeter dans un environnement pérenne et de vivre de façon autonome ;

Considérant la volonté des élu.e.s du 2^e arrondissement d'aider les personnes les plus vulnérables, matérialisée notamment par la création d'un Espace Solidarité Insertion Familles en 2018 et par l'augmentation du parc social de 6% depuis 2001 dans des quartiers où la pression immobilière est forte.

Sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu:

Que l'immeuble du 6, rue d'Aboukir, laissé vacant par Enedis, soit conservé dans le patrimoine immobilier de la Ville de Paris et qu'y soit étudié la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale destiné aux femmes victimes de violences.